

Vide-Grenier du Fort-Carré

Dimanche 6 Avril 2025

06 68 60 05 95 ou 06 12 32 46 67

PAS DE DATE DE REPORT EN CAS D'ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué si vous annulez après le 3 Avril 2025

06 68 60 05 95 ou 06 12 32 46 67

1 ► **Manifestation ouverte aux particuliers** vendant leurs objets personnels d'occasion.
Interdit aux professionnels et commerçants.

2 ► Pour obtenir un emplacement, il faudra fournir la photocopie de :

- La carte d'identité (claire et lisible) et un justificatif de domicile
- Le bulletin renseigné, signé avec toutes les lignes remplies et surtout un email lisible

3 ► **L'emplacement de 3m x 2m est fixé à 33 €**

Il faudra joindre également un chèque de caution de 50 € qui vous sera rendu **SEULEMENT si vous ramenez vos invendus et si votre emplacement est aussi propre en partant qu'en arrivant (100 € de caution à partir de 3 emplacements)**

Les 2 chèques doivent être bien distincts et établis à l'ordre de l'ERA Antibes.

4 ► **Le Stationnement est absolument interdit aux abords du stade**, sous peine d'enlèvement de votre véhicule par la fourrière municipale. Seulement, 2 véhicules autorisés par stand.

5 ► **INSCRIPTION SUR PLACE UNIQUEMENT** tous les **mercredis de 14h à 17h30 et samedis de 9h à 11h30**

Pas d'inscription par courrier ni par téléphone : il faut venir sur place choisir votre stand selon un plan bien établi du stade du Fort Carré.

Tout dossier incomplet sera refusé.

6 ► Les participants s'engagent à pouvoir justifier la provenance des objets vendus en cas de contrôle des autorités.

7 ► L'association décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, casse et tous les accidents, quels qu'ils soient.

8 ► **L'association ne garantit pas la recette de vos ventes de la journée.**

De ce fait aucun remboursement ne sera effectué si un exposant estime sa recette insuffisante.

Le soir, le remballage des marchandises s'effectuera à partir de 16h30 avec l'ouverture des portes pour rentrer votre véhicule dans l'enceinte